



DÉPLOIEMENT DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE

Le samedi 21 octobre 2023

Intervenant : **Dr DREYON Thierry**
Médecin du sport

CONTENU & OBJECTIFS

Les bienfaits de l'Activité Physique (AP) sur la santé et la condition physique sont connus et désormais validés. De nombreuses revues de la littérature, rapports et recommandations ont été publiés en France et à l'étranger sur les bienfaits de l'AP sur la santé, d'abord en population générale (adultes, enfants et personnes âgées), puis pour différentes maladies chroniques et états de santé.

En France, le développement de l'AP constitue, depuis les années 2000, un des axes majeurs de plusieurs plans nationaux de santé : les programmes nationaux nutrition santé, les plans Cancer, le plan Obésité, le plan pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques, le plan Sport-Santé-Bien-Être, ...

Par la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, la France renforce sa politique de promotion de l'AP chez les patients atteints d'une maladie chronique et se propose de développer une politique de promotion de l'AP sur l'ordonnance en soins primaires. Son article L.144 précise que « dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'une affection de longue durée, le médecin traitant peut prescrire une AP adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient ».

Cette politique de promotion de l'AP ne s'appuie pas sur les seuls prescripteurs mais aussi sur les professionnels mettant en œuvre cette Activité Physique Adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée. Elle nécessite la réalisation du bilan APA et l'évaluation des besoins du patient, l'élaboration du parcours d'APA et la coordination avec le médecin prescripteur pour le suivi du patient.

Cette formation a pour but de développer l'APA chez les patients porteurs de pathologies chroniques puis de les accompagner en équipe dans la mise en place cette activité.



Cette formation mettra en avant le parcours du patient et le rôle de chaque professionnel dans celui-ci.
A l'issue du programme de DPC, le stagiaire sera capable de :

- Évaluer le niveau d'activité physique et de sédentarité du patient
- Expliquer les bénéfices prouvés de l'activité physique ainsi que les risques
- Connaître la législation de l'activité physique adaptée
- Évaluer les freins du patient à la mise en place d'une activité physique adaptée et utiliser les bases de l'entretien motivationnel pour l'accompagner
- Interagir en équipe pluriprofessionnelle dans le parcours des soins des patients mettant en place une activité physique adaptée
- Connaître les offres d'activité physique sur le territoire

PRÉ-REQUIS

Maîtriser la langue française (Écrite & parlée)

PUBLIC VISÉ

Ergothérapeute, Masseur-Kinésithérapeute & Psychomotricien

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous invitons les personnes en situation de handicap qui ont besoin d'une adaptation technique, matériel ou pédagogique à contacter la référente handicap de l'AFIS

MÉTHODES MOBILISÉES

Alternance de méthodes affirmatives (Exposé magistral), de méthodes interrogatives (Brainstorming) et de méthodes participatives et interactives permettant les mises en situation.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Quiz de connaissance (pré et post) - Questionnaire individuel d'évaluation à chaud

TARIF

350 euros (Déjeuners et pauses compris)
Règlement par chèque à l'ordre de l'AFIS ou par virement bancaire

DURÉE DE LA FORMATION

1 jour – De 8h30 à 17h30

DATES ET DÉLAIS D'ACCÈS

Le samedi 21 octobre - Date limite d'inscription 17 octobre

Hôtel le Bellepierre à St Denis



INSCRIPTIONS ET RÉFÉRENCE ANDPC

- Pour les masseurs-kinésithérapeute : inscription en ligne à partir de votre profil DPC :
<https://www.agencedpc.fr/professionnel/login>
- Pour les autres spécialités : contacter le secrétariat pour obtenir un devis

RÉF. : 85042325020 Session 1 (23.001)

CONTACT

Mme Billaud Isabelle au **0262 26 98 91** - aformationisante@gmail.com

INDICATEURS ANTÉRIEURS

1^{ère} session